



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés pour la CEA d'obtenir les aides de l'Anah

Question écrite n° 8843

Texte de la question

M. Patrick Hetzel appelle l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, sur une difficulté soulevée par la collectivité européenne d'Alsace (CEA) pour permettre à des personnes âgées de demeurer à leur domicile. Régulièrement, des dossiers de demande de subvention sont déposés auprès de la CEA en vue d'effectuer des travaux d'adaptation de l'habitat, facilitant ainsi le maintien à domicile avec un coût bien inférieur pour la collectivité qu'un départ en Ehpad. Toutefois, à ce jour, toutes les aides nationales prévues par l'Anah à la CEA ne sont pas versées. Cette situation empêche la CEA d'attribuer les aides financières attendues pour la réalisation des travaux. Alors que ce dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements a largement fait ses preuves, il lui demande à quelle échéance il est envisagé de débloquer les fonds pour prévoir l'adaptation des logements.

Texte de la réponse

La programmation et la gestion des aides de l'Anah font l'objet d'un dialogue de gestion annuel qui se déroule en deux temps : dans un premier temps entre l'Anah et les services déconcentrés de l'État (DREAL), puis dans un second temps entre ceux-ci et les territoires de gestion, qu'il s'agisse des délégations locales de l'Anah ou des collectivités territoriales ayant conclu une convention de délégation de compétence des aides à la pierre (qui comprennent les aides de l'Anah). Ces échanges formalisés permettent de répartir les crédits en fonction des objectifs fixés et des dynamiques observées localement, dans le respect des contraintes de soutenabilité budgétaire. En cours d'année, des réajustements demeurent possibles au regard des enveloppes et réserves régionales disponibles, en fonction des niveaux d'engagement de crédits constatés. Ce cadrage budgétaire tout au long de l'année vise à garantir la continuité d'instruction et du financement des dossiers déposés. Dans ce cadre, la répartition initiale des crédits au premier trimestre 2025 s'est traduit par l'attribution des crédits correspondant au financement de 2 426 dossiers MaPrimeAdapt pour la région Grand Est, dont 310 pour la CEA. Cette répartition ne constitue cependant pas une dotation finale mais une première allocation de départ. La DREAL a en effet institué une réserve régionale de 429 dossiers destinée à être répartie en cours d'année entre les territoires de gestion en fonction de leurs dynamiques et de leurs besoins. En juin dernier, une première redistribution de la réserve régionale a été réalisée afin de renforcer les moyens disponibles dans les territoires dont le niveau d'engagement était élevé et dont la CEA a bénéficié. Par ailleurs, l'Anah mène actuellement, en lien avec les DREAL, l'enquête annuelle sur les besoins de fin de gestion. Cette enquête permet aux territoires de gestion d'exprimer leurs besoins complémentaires pour le second semestre. Sur cette base, une nouvelle répartition des crédits disponibles sera opérée au cours de l'automne, afin d'optimiser l'exécution budgétaire et de garantir la bonne couverture des besoins identifiés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8843

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6599

Réponse publiée au JO le : [9 septembre 2025](#), page 7826